

# Orientations d'Aménagement et de Programmation (1/3) OAP sectorielles – Atlas



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 05 mars 2026

Approbation du PLUiH

# Sommaire

- Introduction
- Atlas des OAP (1/3)
- OAP Sectorielles à vocation principale d'habitat (2/3)
- OAP Sectorielles à vocation d'activité économique (3/3)

# Introduction

L'article L.151-2 du Code de l'Urbanisme établit que le Plan Local d'Urbanisme comprend :

- 1° Un rapport de présentation (RP) ;
- 2° Un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;
- 3° Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ;**
- 4° Un règlement (R) ;
- 5° Des annexes (A).

Les orientations d'aménagement et de programmation comprennent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports, les déplacements et, en zone de montagne, sur les unités touristiques nouvelles (Article L151-6 du code de l'urbanisme).

L'article L.151-7 du code de l'urbanisme précise que les orientations d'aménagement et de programmation peuvent notamment :

- Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain, favoriser la densification et assurer le développement de la commune ;
- Favoriser la mixité fonctionnelle en prévoyant qu'en cas de réalisation d'opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation, un pourcentage de ces opérations est destiné à la réalisation de commerces ;
- Porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, renaturer, notamment par l'identification de zones propices à l'accueil de sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation, restructurer ou aménager ;
- Prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ;
- Adapter la délimitation des périmètres, en fonction de la qualité de la desserte, où s'applique le plafonnement à proximité des transports prévu aux articles [L. 151-35](#) et [L. 151-36](#) ;
- Définir les actions et opérations nécessaires pour protéger les franges urbaines et rurales. Elles peuvent définir les conditions dans lesquelles les projets de construction et d'aménagement situés en limite d'un espace agricole intègrent un espace de transition végétalisé non artificialisé entre les espaces agricoles et les espaces urbanisés, ainsi que la localisation préférentielle de cet espace de transition ;
- Dans les communes non couvertes par un schéma de cohérence territoriale, identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables arrêtées en application de l'article [L. 141-5-3](#) du code de l'énergie.

En zone de montagne, ces orientations définissent la localisation, la nature et la capacité globale d'accueil et d'équipement des unités touristiques nouvelles locales.

L'article R.151-6 du Code de l'Urbanisme offre la possibilité de définir des OAP par quartier ou secteur.

*Les orientations d'aménagement et de programmation par quartier ou secteur définissent les conditions d'aménagement garantissant la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces dans la continuité desquels s'inscrit la zone, notamment en entrée de ville.*

*Le périmètre des quartiers ou secteurs auxquels ces orientations sont applicables est délimité dans le ou les documents graphiques prévus à l'article R. 151-10.*

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont une composante du PLUiH, Elles visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives qui peuvent :

- porter sur un secteur ou un quartier donné (OAP dites de "sectorielles") ;
- avoir une approche plus globale sur un enjeu spécifique (OAP dites "thématiques") ;
- ou croiser ces deux approches (OAP thématiques sectorisées).

Elles contribuent à la déclinaison opérationnelle du projet souhaité par Rhône-Crussol, les aménagements prévus dans le périmètre défini par ces OAP devant être compatibles avec ces orientations.

**Le PLUiH contient 4 OAP thématiques:**

- **OAP « Trame verte et bleue »**
- **OAP « Confort urbain»**
- **OAP « Mobilité»**
- **OAP « Tourisme »**

**Ces orientations sont à respecter sur l'ensemble du territoire et également dans les secteurs concernés par une OAP sectorielle le cas échéant.**

L'aménagement des secteurs présentés dans les pages suivantes, est soumis au respect d'orientations d'aménagement et de programmations particulières, décrites et illustrées dans les pages suivantes.

Ces orientations indiquent notamment :

- les modalités générales d'accès depuis les voies existantes ou créées,
- les objectifs de création de voies et de possible continuité de voies, destinées à assurer la desserte interne des sites, le raccordement avec les voies existantes et/ou les zones environnantes,
- les objectifs de créations et/ou de continuités de liaisons douces (piétons/cycles),
- les localisations générales d'espaces verts inconstructibles et de trames plantées à installer ou à préserver.

Ces schémas et les éléments descriptifs qui les accompagnent ont valeur juridique : les opérations de constructions ou d'aménagement autorisés dans ces secteurs devront être compatibles avec leurs orientations.

# Atlas des OAP




# ATLAS DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

## ALBOUSSIÈRE



### Prescriptions

 Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)


Numéro	Libellé	Surface (m <sup>2</sup> )
07007_OA01	OAP Route du château	3479
07007_OA02	OAP Parc du château	1337
07007_OA03	OAP Le Cros du Battoir	786
07007_OA04	OAP Grand Pré	6559
07007_OA05	OAP La Chalaye	16590

# ATLAS DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

## BOFFRES



### Prescriptions

 Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

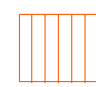
Numéro	Libellé	Surface (m <sup>2</sup> )
07035_OA01	OAP L'Arnac	2222
07035_OA02	OAP Rue de la Tour	2483

# ATLAS DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

## CHAMPIS



### Prescriptions

 Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)


Numéro	Libellé	Surface (m <sup>2</sup> )
07052_OA01	OAP Pierre Branlante	2848
07052_OA02	OAP Garnier	3625
07052_OA03	OAP Les Sources	4389

# ATLAS DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

## CHARMES-SUR-RHÔNE



### Prescriptions

 Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

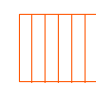
Numéro	Libellé	Surface (m <sup>2</sup> )
07055_OA01a	OAP Faysse	3194
07055_OA01b	OAP Faysse	3802
07055_OA02	OAP Trentenier	3368
07055_OA03	OAP Place du 19 mars	2601

# ATLAS DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

## CHATEAUBOURG



### Prescriptions

 Secteur comportant des orientations  
d'aménagement et de programmation (OAP)


Numéro	Libellé	Surface (m <sup>2</sup> )
07059_OA01	OAP Le Village	2283

# ATLAS DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

## CORNAS



### Prescriptions

 Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)


Numéro	Libellé	Surface (m <sup>2</sup> )
07070_OA01	OAP Village Sud	2613
07070_OA02	OAP Impasse de la Mure	3221
07070_OA03	OAP Chemin des Eglantiers	3575
07070_OA04	OAP La Passerelle 3	9770
07070_OAE1	OAP Entrée nord	5599
07070_OAE2	OAP Pied de la Vigne	3786

# ATLAS DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

## GUILHERAND-GRANGES



### Prescriptions

 Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Numéro	Libellé	Surface (m <sup>2</sup> )
07102_OA01	OAP Nouvelle vague 2	2757
07102_OA02	OAP Jean Jaurès – Pont Mistral	970
07102_OA03	OAP 93 avenue Sadi Carnot	3836
07102_OA04	OAP Friche Lecoat	1344
07102_OA05	OAP 192 avenue de Beaucaire	5578
07102_OA06	OAP 73 avenue de Beaucaire	3265
07102_OA07	OAP 537 avenue de la République	1115
07102_OA08	OAP 572 avenue de la République	1630
07102_OA09	OAP Rue d'Helvie	4393
07102_OA10	OAP 1360 avenue de la République	4004
07102_OA11	OAP Îlot Sadi Carnot/Provence	2956
07102_OA12	OAP Rue Dunant	28292
07102_OA13	OAP 861 avenue Sadi Carnot	1937
07102_OA14	OAP 1601 avenue Sadi Carnot	3590
07102_OA15	OAP Impasse Curie	4655
07102_OA16	OAP 1287 avenue de Beaucaire	5993
07102_OA17	OAP Les Freydières	13985
07102_OA18	OAP Saint-Flour	13241
07102_OA19	OAP Village Sud Ouest	4549
07102_OA19	OAP Village Sud Ouest	6594
07102_OA20	OAP 330 Avenue de Lyon	1431
07102_OA21	OAP Rue du Bac	2181
07102_OA22	OAP AAGV	
07102_OAE1	OAP Eco Croisières 2	51211
07102_OAE2	OAP Eco Entrée ville sud	53995

N  
 Réalisation : CCRC/Pôle Planification/AC  
 Mise à jour : 01/2026  
 Echelle : 1:10 000



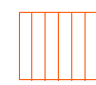


# ATLAS DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

## SAINT-PERAY



### Prescriptions

 Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)


Numéro	Libellé	Surface (m <sup>2</sup> )
07281_OA01	OAP Buisson	3165
07281_OA02	OAP Plantier	3412
07281_OA03	OAP Louis-Frédéric Ducros 1	6684
07281_OA04	OAP Louis-Frédéric Ducros 2	6435
07281_OA05	OAP Chavarant	3930
07281_OA06	OAP Sauvat	6479
07281_OA07	OAP Tassini	2289
07281_OA08	OAP Les Peyrouses	162263

# ATLAS DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

## SAINT-ROMAIN-DE-LERPS



### Prescriptions

 Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)


Numéro	Libellé	Surface (m <sup>2</sup> )
07293_OA01	OAP Coeur de village	5417
07293_OA02	OAP Grangeneuve	8266

# ATLAS DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

## SAINT-SYLVESTRE



### Prescriptions

 Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)


Numéro	Libellé	Surface (m <sup>2</sup> )
07297_OA01	OAP La Plaine	3528
07297_OA02	OAP Centre-village	1950
07297_OA03	OAP Cimetière	2003

# ATLAS DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

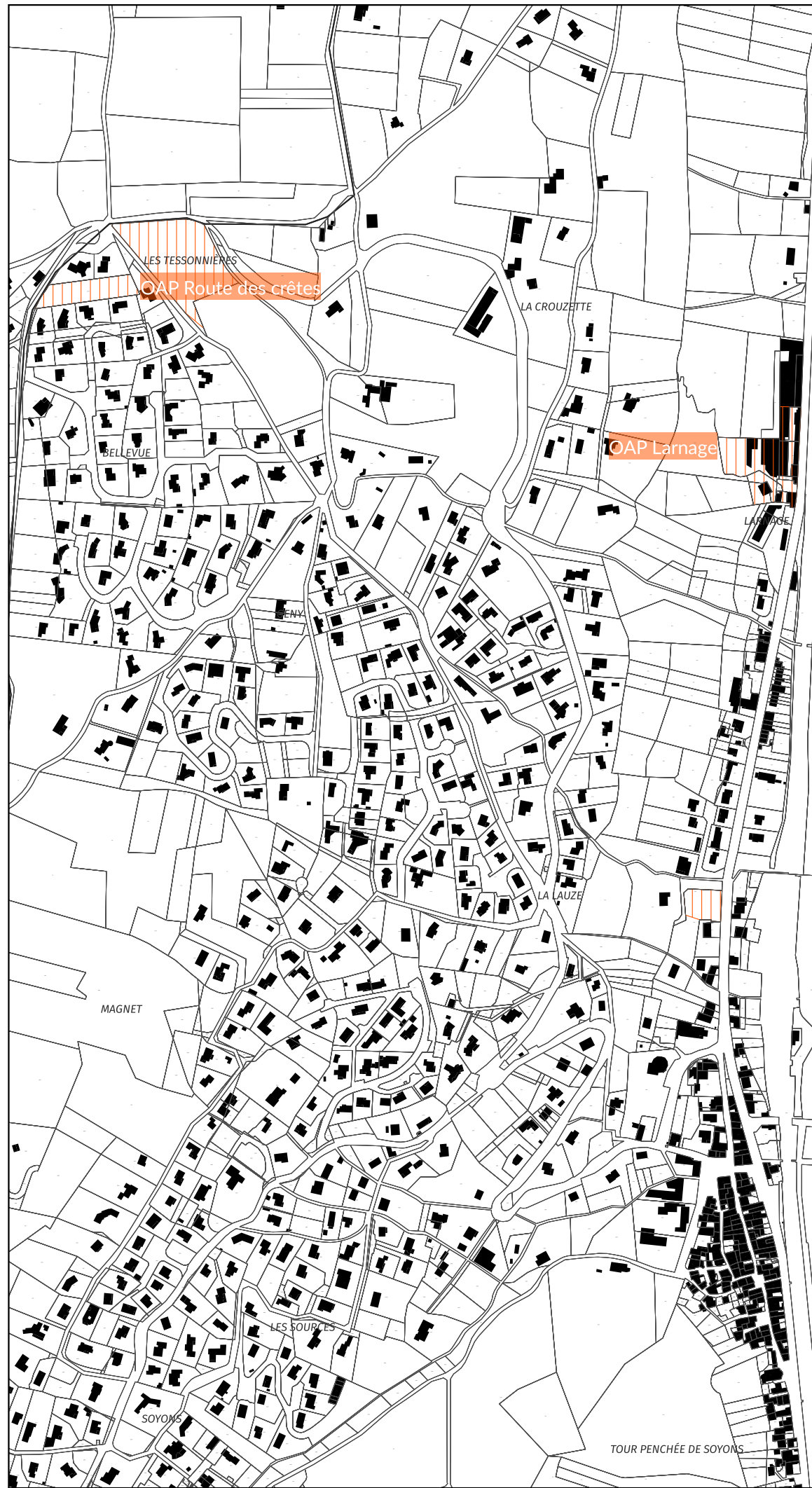
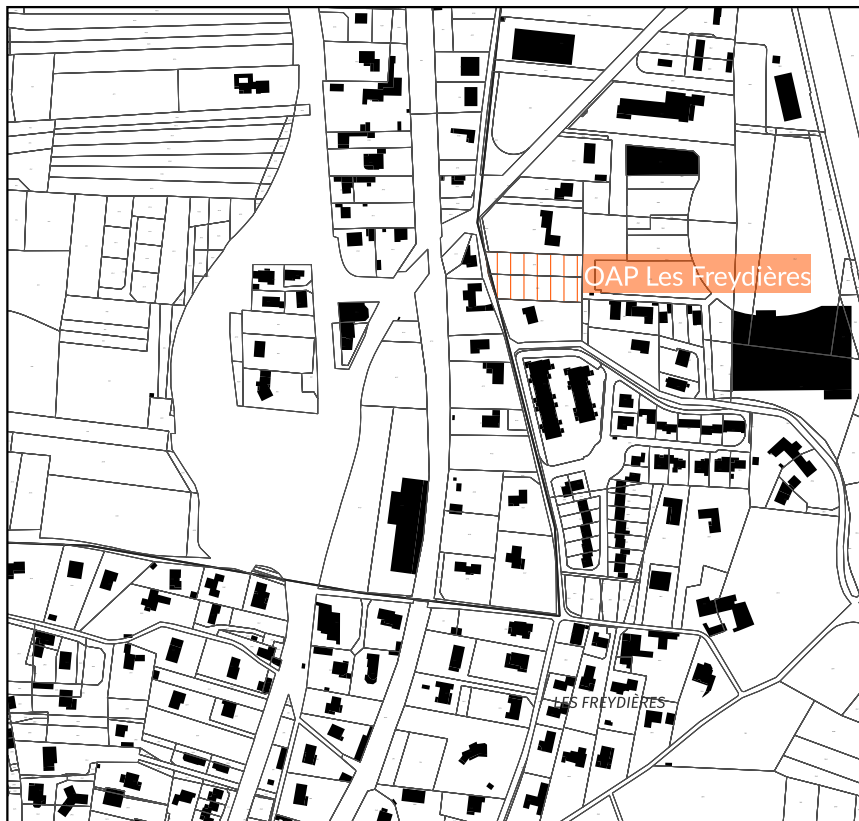
## SOYONS



### Prescriptions

 Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Numéro	Libellé	Surface (m <sup>2</sup> )
07316_OA01	OAP Les Freydières	2745
07316_OA02	OAP Ruisseau de l'Ardoise	1392
07316_OA03	OAP Les 5 chemins	8143
07316_OA04	OAP Route des crêtes	2608
07316_OA05	OAP Chemin du Viviers	11884
07316_OA06	OAP Larnage	6252
07316_OAE1	OAP La Plaine2	77367




# ATLAS DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

## TOULAUD



### Prescriptions

 Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Numéro	Libellé	Surface (m <sup>2</sup> )
07323_OA01	OAP Les Amandiers	2925
07323_OA02	OAP Route de Monsano	2670
07323_OA03	OAP Sous le temple	6933
07323_OA04	OAP Pôle de loisirs	3174
07323_OA05	OAP Boulevardrome	7016